



SYNTHESE DES TRAVAUX DES ATELIERS DELIBERATIFS

Mardi 2 décembre et jeudi 14 décembre

PARLONS

JUSTICE !





Ce document rend compte des travaux des ateliers délibératifs mis en place dans le cadre des états généraux de la Justice.

Ces ateliers délibératifs se sont déroulés le jeudi 2 et mardi 14 décembre 2021, à Paris.

Il est composé en 3 parties :

- Une première partie, intitulée : « PRESENTATION DES ATELIERS DELIBERATIFS », présente l'objectif des ateliers, les partis pris méthodologiques, la composition du panel, et la démarche qui a été suivie ;
- Une seconde partie, intitulée : « RECOMMANDATIONS CITOYENNES », présente l'ensemble des recommandations produites par les citoyens, à l'issue des deux jours. L'ensemble de cette partie a été intégralement rédigée par les participants et adoptée par eux en séance le 14 décembre.
- Une troisième partie intitulée : « NIVEAU D'APPROBATION DES RECOMMANDATIONS » rend compte du vote final par les participants, durant lequel ils étaient invités à exprimer du soutien ou du rejet face aux recommandations. L'abstention était permise.

Des annexes sont également présentes à la fin de ce document :

- Calendrier global des états généraux de la justice
- Synthèse des questionnaires individuels finaux
- Programme des deux jours
- Liste des intervenants
- Portrait partage de la justice

Sommaire

SYNTHESE DES TRAVAUX DES ATELIERS DELIBERATIFS	1
PARTIE 1 : PRESENTATION DES ATELIERS DELIBERATIFS	4
CONTEXTE DES ETATS GENERAUX DE LA JUSTICE	4
OBJECTIFS ET PARTIS PRIS METHODOLOGIQUES DES ATELIERS DELIBERATIFS	6
COMPOSITION ET PROFIL DU PANEL	7
PRESENTATION DES SESSIONS DE TRAVAIL	11
PARTIE 2 : RECOMMANDATIONS CITOYENNES	15
THÈME 1 – UNE JUSTICE COMPRÉHENSIBLE	15
THÈME 2 – UNE JUSTICE À L'ÉCOUTE ET ACCESSIBLE	16
THÈME 3 – UNE JUSTICE PÉNALE EFFICACE	20
THÈME 4 – UNE JUSTICE RENFORCEE	24
THÈME 5 – UNE JUSTICE QUI PROTÈGE AU QUOTIDIEN	26
THÈME 6 – UNE JUSTICE CIVILE EFFICACE	29
PARTIE 3 : NIVEAU D'APPROBATION DES RECOMMANDATIONS	33
ANNEXES	37
ANNEXE 1. CALENDRIER GLOBAL DES ETATS GENERAUX DE LA JUSTICE	37
ANNEXE 2. SYNTHESSES DES QUESTIONNAIRES INDIVIDUELS FINAUX	38
ANNEXE 3. PROGRAMME DES DEUX JOURS	42
ANNEXE 4. LISTE DES INTERVENANTS	44
ANNEXE 5. PORTRAIT PARTAGE DE LA JUSTICE	45

PARTIE 1 : PRESENTATION DES ATELIERS DELIBERATIFS

CONTEXTE DES ETATS GENERAUX DE LA JUSTICE

Le 18 octobre 2021 au Palais des congrès de Poitiers, les états généraux de la Justice ont officiellement été lancés par le Président de la République, Emmanuel Macron.

L'objectif premier est de renouer le dialogue entre toutes les parties prenantes et de faire des propositions ambitieuses dans l'ensemble du champ d'intervention de la Justice judiciaire.

Un comité indépendant, présidé par monsieur Jean-Marc Sauvé, a été nommé par le Président de la République pour garantir le bon déroulement des travaux des états généraux de la Justice et pour produire un rapport final, notamment sur la base des retours produits par les différents groupes de travail. En effet, cette démarche, qui se déroule entre les mois d'octobre la fin de l'hiver 2022 (Cf. voir calendrier ci-dessous) se découpe en plusieurs étapes avec :

- 1. Un temps de consultation (Début octobre – début décembre), permettant de récolter :**
 - **Des points de vue individuels** recueillis via la plateforme numérique, « Parlons justice » ouverte à tous les publics (fonctionnaires et magistrats, partenaires et citoyens). Lancée dès le 18 octobre, elle invite les participants à partager leur avis via un questionnaire en ligne (un questionnaire spécifique, sous format papier, a été transmis aux personnes détenues) ;
 - **Des consultations collectives** initiées par les acteurs, notamment à travers des réunions collectives et territoriales ou encore des contributions écrites collectives, déposées sur la plateforme de consultation numérique ;

2. Un temps d'approfondissement et d'expertise (Octobre – janvier), avec :

- **Des groupes de travail constitués de professionnels de la Justice et d'experts de l'environnement judiciaire**, chargés de formuler des propositions et d'interpréter techniquement les retours de la consultation. Ces groupes de travail sont constitués autour de six thématiques clés : Simplification de la procédure pénale, Simplification de la justice civile, Justice de protection, Justice pénitentiaire et de réinsertion, Justice économique et sociale, Pilotage des organisations, Evolution des missions et statut du parquet.
 - **Des ateliers « délibératifs »** de 2 jours durant lesquels un panel de citoyens formule des recommandations à partir des grands sujets ressortis de la plateforme en ligne.
3. Un atelier de convergence (fin Janvier) qui réunit l'ensemble des publics (citoyens, fonctionnaires et magistrats, partenaires) pour débattre des problématiques clés identifiées et croiser les perceptions sur l'acceptabilité des propositions associées.

A l'issue de cet ultime temps de travail, un rapport sera remis à la fin de l'hiver 2022 par le comité des états généraux de la Justice au Gouvernement afin de restituer la démarche et les propositions. Ce rapport contribuera à répondre au devoir de transparence et au devoir de suite envers les acteurs de la consultation.

OBJECTIFS ET PARTIS PRIS METHODOLOGIQUES DES ATELIERS DELIBERATIFS

Les ateliers délibératifs constituent une modalité participative citoyenne spécifique des états généraux de la Justice.

Ce dispositif permet à des citoyens non-experts et non professionnels de la Justice de débattre sur des thématiques controversées et/ou plébiscitées issues de la consultation en ligne, afin de définir des propositions.

Les partis pris méthodologiques, s'inspirant des standards de délibération démocratique, reposent sur :

- Un temps de travail prédéfini permettant de définir des recommandations : ici deux journées complètes (le jeudi 2 décembre et le mardi 14 décembre) ;
- Une reconnaissance des expériences et points de vue des citoyens et des temps en sous-groupes de travail pour les exprimer et les discuter ;
- L'apport d'informations diversifiées en privilégiant une expertise inversée (répondre aux souhaits d'investigation des citoyens) plutôt que des apports *ex cathedra* ;
- Un juste positionnement de l'attente envers les citoyens : ne pas enfermer les citoyens dans des questions techniques mais au contraire leur permettre de rédiger collectivement des recommandations globales pour une justice plus rapide, efficace et intelligible ;
- Une animation de nature à passer de l'expression individuelle à la construction d'un point de vue collectif et argumenté. Les ateliers délibératifs ont été animés par l'équipe de [Missions Publiques](#), agence spécialisée en participation citoyenne.

L'objectif n'est pas de faire des citoyens des spécialistes du fonctionnement de la justice, mais bien de veiller à proposer aux citoyens un socle d'informations de base et un appui aux décryptages des enjeux.

Un juste équilibre a été recherché en termes de temps, entre séquences de formation et temps de délibération entre eux, pour échanger sur les propositions qu'ils souhaitent proposer.

Dans cet objectif, trois modalités complémentaires ont été déployées pour permettre une formation la plus complète et efficace possible :

- **En matinée de la séquence 1** : un temps d'intervention de professionnels de la justice, « personnes ressources », (une juge et une avocate) pour présenter l'organisation et le fonctionnement de la justice.
- **A partir de l'après-midi du premier jour** : la mise à disposition de 6 experts, qui sont intervenus à la demande des citoyens afin d'apporter des éléments factuels de compréhension et de mise en perspective¹. Ils n'ont en aucun cas été présents pour porter un jugement de valeur sur les propositions citoyennes.
- **Le deuxième jour au matin** : un temps d'auditions complémentaire en début de matinée sur base des besoins exprimés en fin de session 1², en plus des experts ressources déjà présents .

COMPOSITION ET PROFIL DU PANEL

Le groupe a été composé à partir d'un appel à volontariat sur la plateforme en ligne : parlonsjustice.fr. Cette modalité a été retenue afin de valoriser les contributeurs

¹ Voir la liste complète des intervenants en Annexe

² Voir ci-dessous- déroulement des sessions

individuels en ligne en leur proposant de compléter leur expression individuelle en leur proposant d'aller plus loin sur la construction de recommandations.

Concrètement, lorsqu'un individu remplissait le questionnaire « grand public » en ligne, il lui était proposé de se porter volontaire pour participer aux ateliers délibératifs (voir le formulaire en annexe).

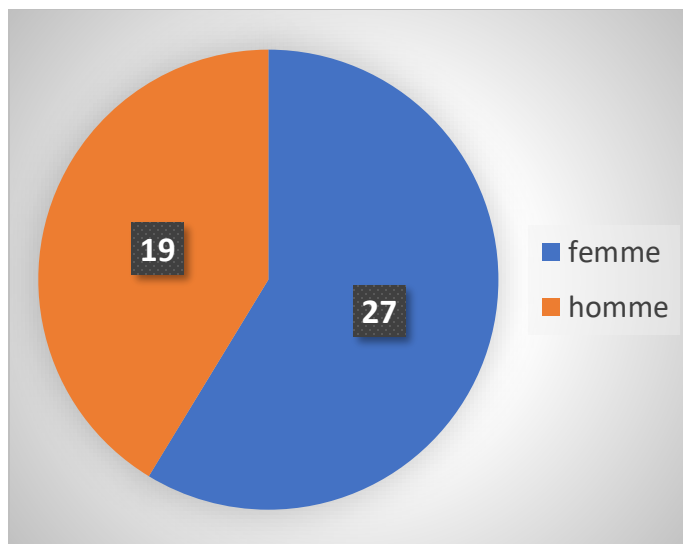
A partir des candidatures (plus de 900 déposées au total), un panel de 50 citoyennes et citoyens a été composé pour répondre à des critères pré-identifiés (diversité de genre, de CSP, d'âge, de provenance géographique, d'expérience avec la Justice). Au total, plus de 90 personnes ont été contactées lors du recrutement. Une cinquantaine de personnes se sont désistées (avec notamment 4 désistements de dernières minutes). Ces désistements s'expliquent en majorité pour des raisons professionnelles (difficulté pour les personnes de se libérer en semaine), personnelles (problèmes de santé etc.) ou encore liées aux contextes sanitaires (craintes d'être contaminé et/ou refus du passe sanitaire).

Lors de la session 1, 48 participants ont été conviés. 2 personnes n'ont pas pu venir, en raison de leur état de santé. Il y avait donc 46 participants lors de l'atelier du 2 décembre. Entre le 2 décembre et le 14 décembre, 3 participants se sont désistés, en exprimant leurs regrets de ne pas pouvoir venir : l'un, en raison d'un accident, et les deux autres en raison d'impératifs professionnels.

Ce panel est diversifié à la fois en termes de genre, d'âge, de CSP ou bien même de l'expérience avec la Justice. Ce panel est singulièrement diversifié notamment par sa surpondération de jeunes et également le nombre important de femmes présentes (deux catégories de public généralement moins présentes dans les concertations).

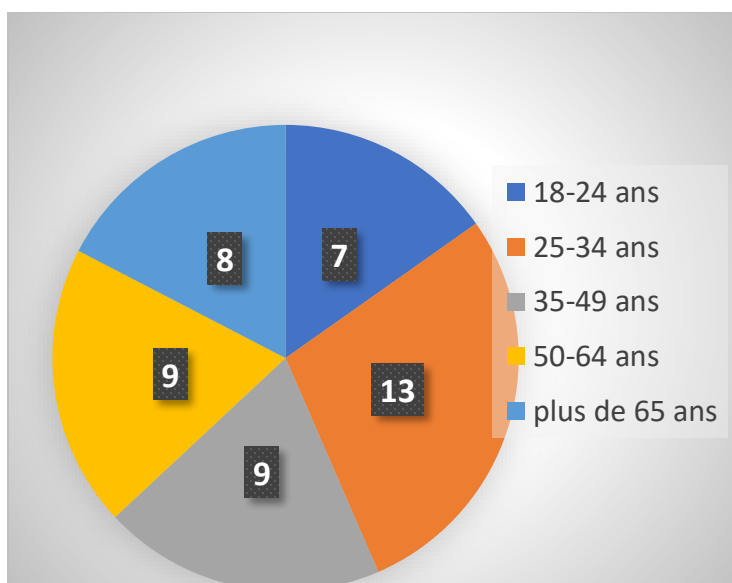
LE PANEL EN QUELQUES CHIFFRES :

Un panel plus féminin



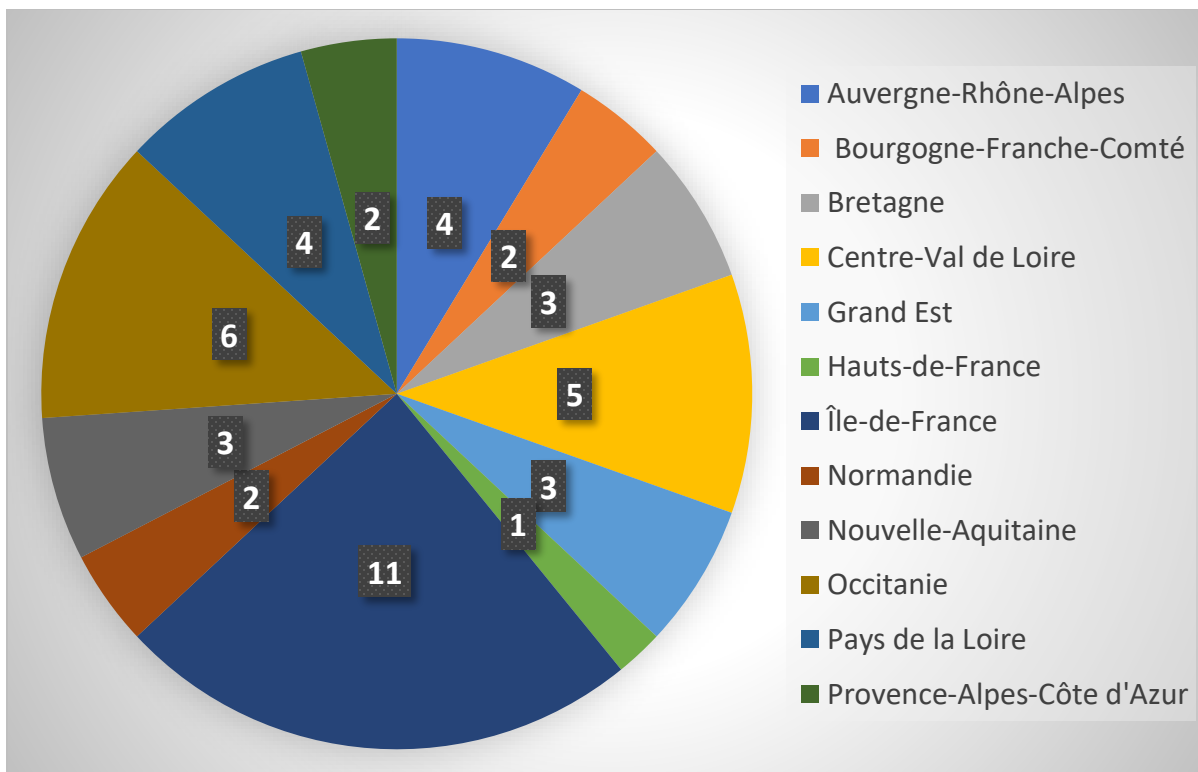
Ce chiffre s'explique notamment par le fait que la majorité des désistements ont été des hommes (24 hommes contre 22 femmes)

Un panel diversifié en termes d'âges



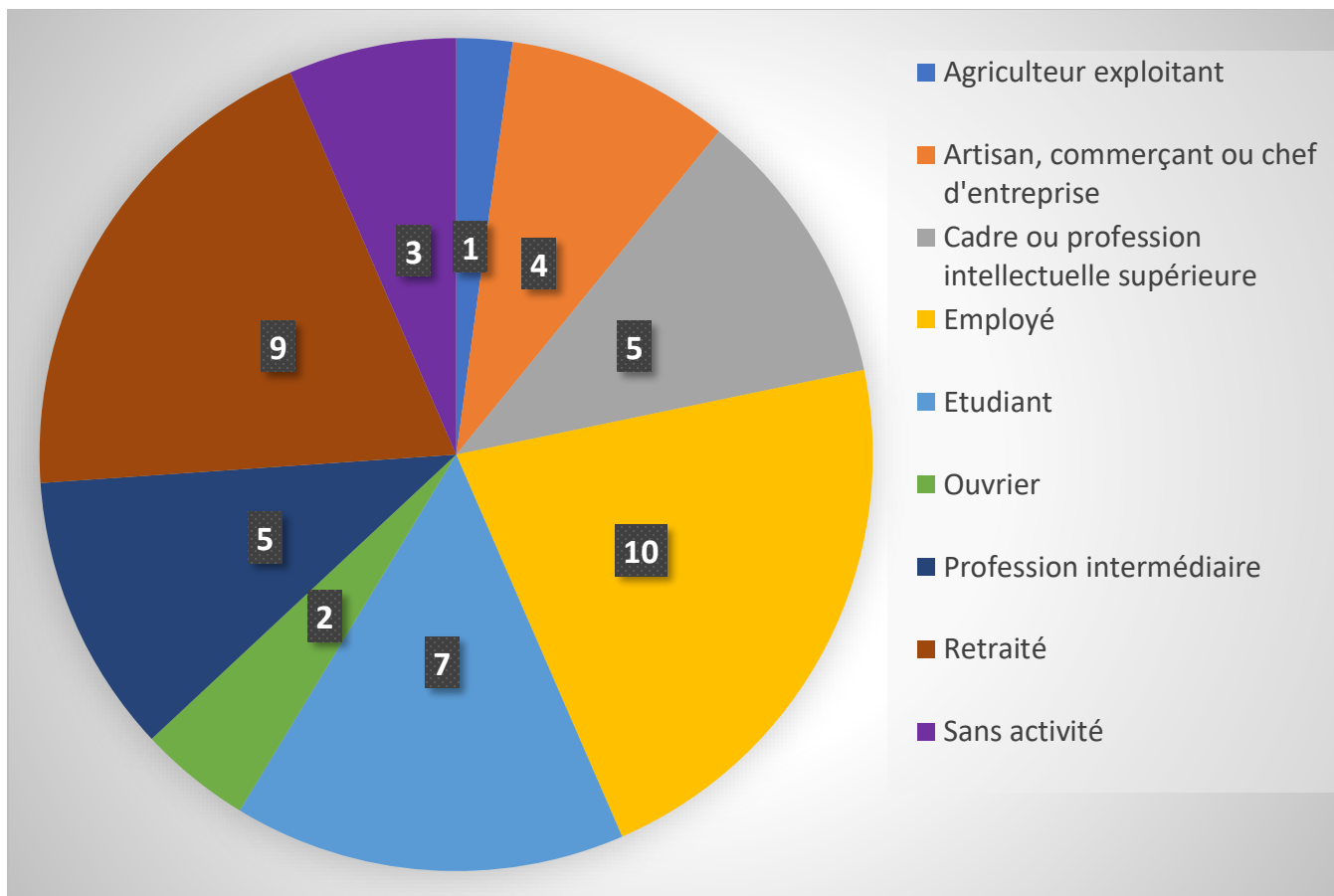
Un des traits caractéristiques de ce panel est la surpondération de jeunes : 20 personnes ont moins de 34 ans.

Un panel diversifié en termes de provenance géographique



Toutes les régions métropolitaines sont représentées avec une légère sur-représentation de l'Île-de-France. Cela s'explique par le fait qu'une grande partie des inscrits sur la plateforme en ligne était originaire de l'Île-de-France. Notons que deux citoyens (une Guadeloupéenne et un Mahorais) sont ultramarins, temporairement en France, contactés via l'Agence de l'outremer pour la mobilité.

Un panel diversifié en termes de catégories socioprofessionnelles



Toutes les CSP sont représentées. Lors du recrutement nous avons veillé à ne pas surreprésenter les cadres. La catégorie la moins représentée proportionnellement à la population est celle des personnes sans activité et ouvriers (car les moins disposés à se déplacer la semaine, étant ceux qui se sont les plus désistés et étant déjà les moins présents sur la plateforme)

PRESENTATION DES SESSIONS DE TRAVAIL

Le jeudi 2 décembre, les participants se sont retrouvés au Deskopolitan, espace de co-working situé au 226 boulevard Voltaire entre 9h et 18h.

La journée a débuté avec une séquence d'ouverture et de présentation de la journée, par Haffide Boulakras, délégué ministériel aux états généraux. Les participants ont pu prendre connaissance du mandat de travail qui leur a été confié, poser des questions sur la logique de progression de ces ateliers et sur le point de sortie attendu.

Ce temps de présentation était également l'occasion pour les participants de se présenter et de se rendre compte de la diversité du groupe.

En milieu de matinée, les participants se sont livrés à un exercice dynamique : le débat mouvant durant lequel ils ont été invités à se positionner sur une ligne imaginaire allant de 0 à 5 autour de 3 questions (niveau de connaissance du système judiciaire, de confiance dans la Justice française, et leur sentiment sur l'existence d'une Justice égalitaire en France).

Cet exercice avait comme objectif d'aboutir sur un temps d'expressions des expériences et représentations spontanées pour mieux saisir l'opinion de chacun sur la justice aujourd'hui, et de comparer les résultats avec ceux de sondages récents sur ce thème.

Dans la continuité de cet exercice, les participants ont déposé individuellement des post-it sur des paperboards en fonction de trois questions (qu'est-ce qui fonctionne bien aujourd'hui ? / qu'est-ce que pour vous la justice idéale ? / qu'est-ce qui vous inquiète dans le fonctionnement actuel de la justice ?)

Cet exercice a permis aux deux intervenantes de la matinée, Madame Laure Touchelay, vice-Présidente chargée des contentieux de la protection au tribunal judiciaire de Dunkerque, et Madame Jennifer Halter, avocate au barreau de Strasbourg, de rebondir sur les propos des participants pour présenter l'organisation et le fonctionnement de la justice. Cet échange avec les participants a duré environ 1h, et leur a permis de mieux saisir les grands principes et le fonctionnement de la Justice française.

Après une courte pause, les participants ont pu découvrir les résultats de la consultation en ligne, et surtout les 5 thèmes sur lesquels ils ont été invités à travailler durant ces ateliers :

1. Une justice compréhensible (*mots clés issus des verbatims la plateforme : lisibilité, communication, une justice complexe, publicité des débats, manque d'informations et de communication*)

Synthèse des travaux des ateliers délibératifs des états généraux de la Justice

2. Une justice à l'écoute et accessible (*mots clés : accueil, service public, humanisation, digitalisation, délais*)
3. Une justice pénale efficace (*mots clés : laxisme, prévisibilité des peines, récidive, exécution des décisions de justice, place de la prison, délinquance des mineurs*)
4. Une justice renforcée (*mots clés : responsabilité des magistrats, conditions d'exercice, moyens*)
5. Une justice qui protège au quotidien (*mots clés : harcèlement, violences intrafamiliales ; discriminations*)
6. Thème libre

Ces thèmes de travail ont été élaborés en fonction des résultats de la plateforme, et également des différentes études et veille sur les réseaux sociaux.

Les participants ont pu découvrir en profondeur ces thèmes en déambulant dans la salle principale. Pour chaque thème était disponible l'ensemble des informations issues de la plateforme en ligne et des études complémentaires.

Cette déambulation était également l'occasion pour les participants de déterminer collectivement le sujet à traiter pour le thème libre. Les participants se sont finalement accordés sur le thème d'une « Justice civile efficace », pour traiter notamment des questions relatives à la justice familiale.

Après une pause déjeuner bien méritée, les participants ont été répartis dans les 6 groupes de travail thématique, selon leurs choix.

Toute l'après-midi a été consacrée à un travail en sous-groupes : chaque groupe a identifié des grands problèmes pour leur thème de travail, et déterminé des grandes orientations de changement. Ces grandes orientations ont été fondamentales pour le travail des participants, car elles ont été la base de travail en session 2 pour établir leurs recommandations. Chaque sous-groupe avait à sa table entre 1 et 2 experts, présents pour répondre à toutes questions potentielles³.

Les participants ont, durant les dernières minutes des travaux en sous-groupes, déterminé les besoins d'informations complémentaires pour la session 2.

La première journée des ateliers délibératifs s'est achevée en plénière, avec une présentation synthétique des orientations par un porte-parole de chaque groupe.

³ Voir en Annexe, les noms de l'intégralité des experts présents lors de ces ateliers
Synthèse des travaux des ateliers délibératifs des états généraux de la Justice

Les participants se sont retrouvés **le mardi 14 décembre**, pour la seconde session des ateliers délibératifs entre 9h et 18h. Cette journée a été intégralement consacrée à l'élaboration des recommandations finales. Toute la matinée s'est déroulée en sous-groupes. Les 6 groupes de travail ont débuté leur journée avec une séquence d'interventions complémentaires. Les intervenants complémentaires ont été sélectionnés sur base des besoins exprimés en fin de session 1 (ancien détenu, médiatrice en matière familiale...).

A la suite de cette séquence, chaque sous-groupe a délibéré collectivement pour transformer ses orientations en recommandations et/ou en messages clés. A la fin de matinée, chaque sous-groupe a présenté ses recommandations à d'autres participants venus de sous-groupes différents, afin de les enrichir. Après la pause déjeuner, les participants ont pu une dernière fois travailler sur leurs recommandations, en intégrant les dernières modifications. Toutes les recommandations, ainsi que les messages liminaires, ont été écrits en sous-groupes. Chaque mot et chaque idée ont été validés collectivement. A la fin de ce dernier temps en sous-groupes, chaque groupe de travail a choisi ses deux porte-paroles (ainsi que deux suppléants) pour les ateliers de convergence.

En milieu d'après-midi, les participants se sont retrouvés en plénière et ont été invités à se positionner pour chaque recommandation par un travail de priorisation (via un vote pour ou contre chaque recommandation). Avant le vote, les porte-paroles du groupe ont présenté leurs recommandations. Deux personnes dans l'audience pouvaient réagir pour expliquer leur adhésion ou non aux recommandations présentées.

Les ateliers délibératifs des états généraux de la Justice se sont officiellement clôturés à 18h. Les participants ont pu exprimer leur avis sur le déroulement de ces ateliers, en remplissant individuellement un questionnaire de sortie⁴.

⁴ Voir les réponses aux questionnaires en Annexe
Synthèse des travaux des ateliers délibératifs des états généraux de la Justice

PARTIE 2 : RECOMMANDATIONS CITOYENNES

THÈME 1 – UNE JUSTICE COMPRÉHENSIBLE

Préalablement à nos recommandations, nous souhaitons rappeler que pour permettre à chaque membre du personnel de Justice d'effectuer son travail au mieux, il sera nécessaire de renforcer les moyens humains (en recrutant plus de magistrats et greffiers), matériels et financiers de l'institution judiciaire.

Recommandation 1 _ Nous recommandons/demandons d'inclure dans les programmes scolaires une matière à part entière sur la citoyenneté, incluant un volet sur la Justice.

DESCRIPTION : Tout citoyen sera un jour confronté à la Justice. Nous pensons qu'il est important qu'il comprenne ce système avant d'y faire face. Il est donc primordial de créer une matière spécifique destinée à la citoyenneté et la Justice, les deux étant intimement liées.

Propositions concrètes :

- Ce cours, donné dès le collège sera dispensé par un professeur et un intervenant du monde judiciaire. Il se composera d'une partie théorique portant sur ce qu'est la Justice en France, ainsi que d'une partie pratique lors de laquelle les élèves seront confrontés à l'expérience judiciaire, par exemple via un procès fictif, la visite d'un tribunal, un échange avec des magistrats.

Recommandation 2 _ Nous recommandons de développer l'information sur les lieux d'accès au droit existants sur le territoire.

DESCRIPTION : De nombreuses solutions (souvent gratuites) existent déjà pour avoir des informations sur la Justice. Cependant, ces points d'information ne sont pas toujours connus du grand public.

Propositions concrètes :

- La publicité de ces lieux doit se faire par des campagnes de communication fréquentes et générales. Ils doivent également être mentionnés dans un formulaire accompagnant la décision qui est rendue pour chaque affaire.

Recommandation 3 _ Nous recommandons la création de postes de porte-paroles au sein de chaque juridiction pour expliquer le fonctionnement de la Justice ainsi que les décisions prises.

DESCRIPTION : Une Justice plus compréhensible passera par une meilleure communication de la part des acteurs du système. Or, l'espace existant pour s'exprimer actuellement n'est soit pas assez large, soit non- adapté aux besoins des citoyens.

Propositions concrètes :

- Nous proposons pour cela **la création d'un poste de porte-parole qui aura une double mission** : communiquer sur la vie de sa juridiction et expliquer certaines décisions de Justice incomprises ou incompréhensibles pour le grand public. Ce porte-parole devra utiliser un langage clair et vulgarisé en reformulant les décisions prises tout en gardant une position neutre.

THÈME 2 – UNE JUSTICE À L'ÉCOUTE ET ACCESSIBLE

Quand nous parlons de problème d'accessibilité, nous pensons à la fois à un problème d'accessibilité aux services mais également à l'information. Nous assumons le lien qu'il peut y avoir entre notre thème et le thème 1 « Une Justice compréhensible ». Nous restons convaincus qu'une Justice plus compréhensible permettra une Justice plus accessible et à l'écoute.

Synthèse des travaux des ateliers délibératifs des états généraux de la Justice

La définition que nous mettons derrière la notion d'accessibilité a alimenté beaucoup d'échanges. Nous constatons que ce terme englobe beaucoup d'éléments. Nous pensons que l'accessibilité de la Justice doit répondre à plusieurs critères :

- Une Justice accessible doit être une Justice plus humaine, qui écoute et accompagne les justiciables ;
- Une Justice accessible doit reposer sur une évolution de la représentation de la Justice. La Justice ne doit plus faire peur, mais doit permettre d'y recourir sereinement ;
- Une Justice accessible doit être une Justice qui préserve le lien de proximité entre citoyens et Justice.

Nous tenons également à rappeler que l'ensemble de nos recommandations ne pourront pas se réaliser sans une augmentation des moyens humains. Une Justice accessible nécessite plus d'agents. Augmenter les moyens ou redéployer les agents de manière efficace sont un préalable indispensable. La solution à déployer a fait débat dans notre groupe, nous avons convenu que ces deux solutions peuvent se combiner.

Enfin, nous souhaitons réaffirmer notre attachement à l'idée d'une Justice publique. Une Justice accessible doit être avant toute gratuite.

Nous insistons fortement sur la nécessité de prendre en compte la digitalisation de la Justice, pour servir sa modernisation. Autrement dit : trouver le bon équilibre entre une modernisation de la Justice et la nécessité de préserver un lien humain entre justiciables et services de la Justice. Cette thématique est transversale à nos recommandations.

Recommandation 1 _ Nous recommandons de renforcer les liens de proximité entre la Justice et les citoyens.

DESCRIPTION : nous constatons qu'il existe un maillage judiciaire inégal selon les territoires. Nous constatons également un manque d'informations sur ce qui existe déjà (Service d'Accueil Unique du Justiciable, maison France service etc.). Il faut maintenir un

accès le plus facile possible pour les citoyens les plus vulnérables et habitant dans les territoires les plus éloignés.

Le renforcement de la proximité doit être entendu dans son sens le plus large. La Justice doit inclure le plus grand nombre (personnes en situation de handicap, citoyens qui habitent en territoires ruraux etc.).

Propositions concrètes :

- Mieux communiquer sur ce qui existe déjà : privilégier des nouveaux outils permettant de cibler des nouveaux publics ;
- Mettre en place des permanences dans les mairies ;
- Permettre aux partenaires de la Justice de contacter plus facilement les professionnels de la Justice (par la mise en place de numéros de téléphone spécifiques). Concernant la mise en place de numéros de téléphone pour les partenaires, les citoyens souhaitent creuser davantage la mise en œuvre concrète.

Recommandation 2 _ Nous recommandons d’accompagner les justiciables dans leur processus judiciaire.

DESCRIPTION : cette recommandation répond à un impératif majeur : donner du sens à la décision pour toutes les parties. Il est nécessaire de rééquilibrer la balance entre les victimes et les auteurs.

Propositions concrètes :

- Avoir une personne référente dès l’entrée dans le processus judiciaire ;
- Mettre en place un suivi numérique de la procédure ;
- Préparer les sorties dès l’entrée en prison, en renforçant le lien entre personnels du milieu carcéral et détenus ;

- Instaurer un quota d'accompagnement pour les agents d'insertion et de probation ;
- Développer une prise en compte de la responsabilité chez l'auteur par un accompagnement individualisé (la mise en place d'un plan d'action construit).

Recommandation 3 _ Nous recommandons de faire évoluer la représentation de la Justice

DESCRIPTION : il existe actuellement une certaine appréhension de la part des citoyens face au monde judiciaire qui peut paraître complexe ou étouffant. Il faut mettre en place une sensibilisation le plus large possible pour permettre une plus grande ouverture sur le grand public.

La Justice doit impérativement *“sortir de cette image poussiéreuse”*. Il est impératif de rapprocher la Justice des justiciables.

Enfin, il faut permettre un meilleur accès à tous les métiers de la Justice, et particulièrement à la magistrature. *“Il faut que les métiers de la Justice soient ouverts à l'ensemble du corps social”*.

Il faut pouvoir préserver les jurés comme moyens de participation des citoyens à la Justice.

Propositions concrètes :

- Proposer des visites de tribunaux pour tous les publics (enfants, professionnels, citoyens) ;
- Filmer les audiences, en anonymisant l'ensemble des parties-prenantes pour garantir le droit à l'oubli ;
- Diversifier les voies d'accès aux métiers de la Justice pour ouvrir ces métiers à d'autres compétences ;
- Développer des solutions innovantes pour humaniser les tribunaux (médiation animale, soutien par des psychologues, groupes de paroles avec des pairs, tribunal à l'école pour déconstruire les représentations de la Justice)

THÈME 3 – UNE JUSTICE PÉNALE EFFICACE

Nous nous sommes interrogés sur ce que serait une Justice pénale (pleinement) efficace, même si elle l'est déjà en grande partie :

- Une Justice pénale qui permette à la personne condamnée de s'amender⁵, de bien saisir le sens de sa peine, de devenir acteur de son parcours de probation et de réinsertion puis de réintégrer la société une fois sa peine exécutée ;
- Une Justice pénale qui propose des peines variées (au-delà de la peine de prison), réellement et rapidement exécutées (aujourd'hui, la non-exécution de plus de 80 000 peines par an peut donner l'impression d'une justice laxiste ou débordée alors même que la Justice pénale française est la plus sévère d'Europe) pour éviter le sentiment de laxisme ;

⁵ Le terme « s'amender » déplaît à un participant qui trouve cette formulation désuète et moralisatrice.
Synthèse des travaux des ateliers délibératifs des états généraux de la Justice

- Une Justice pénale qui témoigne empathie et considération pour ce que la victime a subi. Aussi, nos recommandations portent une attention à la fois aux victimes et aux auteurs des crimes et délits, sans exonérer ceux-ci de la responsabilité de leurs faits.

Enfin, la Justice pénale sera efficace si elle est moins sollicitée : cela signifie que la prévention de la délinquance est essentielle pour éviter les passages à l'acte. C'est pourquoi nous insistons sur la nécessité d'une prévention meilleure encore de la délinquance des plus jeunes. Cette prévention exige une action conjointe des institutions (Justice, aide sociale à l'enfance, départements, éducation nationale...) et une responsabilisation accrue des parents.

Recommandation 1 _ Nous recommandons que la justice pénale, ses partenaires, et la société en général reconnaissent et accompagnent davantage les personnes ayant subi des dommages, dans leur vécu de victimes.

DESCRIPTION : la victime ne doit pas se sentir secondaire dans une décision de Justice, ni « coupable », ni isolée.

L'enjeu est sa reconstruction individuelle, et la Justice pénale doit y contribuer.

La victime doit se sentir écoutée, considérée et accompagnée, de manière adaptée, tout au long de ce processus de réparation du traumatisme.

Propositions concrètes :

La victime doit :

- Bénéficiaire, en amont de la décision de Justice, d'une « bonne » explication de la procédure dans laquelle elle s'engage ;
- Bénéficiaire de propositions d'accompagnement (suivi psychologique, groupes de parole, etc.), accessibles géographiquement et financièrement, y compris après la décision de Justice ;
- Pouvoir s'inscrire dans un dispositif de la Justice restaurative, si elle le souhaite.

Recommandation 2 _ Nous recommandons que chaque détenu puisse co-construire un projet personnalisé en vue de son retour dans le droit commun.

DESCRIPTION : pour qu'une peine soit utile (c'est-à-dire permette la réinsertion et la non-récidive de l'individu, et que la société soit protégée), il est nécessaire que la personne détenue en comprenne le sens et le bien-fondé. Le projet de réinsertion doit commencer dès les premiers temps de la détention. Certes, des actions existent déjà mais elles devraient s'intensifier et se co-construire avec les détenus. Cet accompagnement est d'ailleurs une attente forte des détenus, d'après les retours du questionnaire proposé aux détenus dans le cadre des Etats Généraux de la Justice.

Notons que cette notion de projet personnalisé vaut également pour les personnes en détention provisoire, qu'elles soient jugées ultérieurement coupables ou non. Ces propositions ne visent pas à « occuper » les détenus, mais à les accompagner à retrouver des ressorts pour la vie dans et en dehors de la prison et recouvrer l'estime de soi.

Propositions concrètes :

- Mettre en place un accompagnement à la prise de conscience de la responsabilité des faits et des causes du passage à l'acte, dès la relation avec l'avocat avant la décision de Justice, et également par des propositions de participation à des modalités de Justice restaurative ;
- Mettre en place des rencontres régulières avec les conseillers d'insertion et de probation ;
- Favoriser une coordination / une articulation globale des intervenants extérieurs et internes à la prison pour un accompagnement efficace des projets personnalisés. Ce rôle pourrait être assuré, si l'organisation des moyens humains suivent, par les conseillers d'insertion et de probation pénitentiaires ;
- Mettre en place un accès renforcé / facilité aux formations dispensées par l'Education Nationale dans les centres de détention, pour se former, retrouver des savoirs et ouvrir ses horizons ;
- Un accès renforcé/ facilité à un emploi salarié, reconnu comme tel, au sein de la prison.

Recommandation 3 _ Nous recommandons que les juges utilisent davantage les peines alternatives à la prison.

DESCRIPTION : aujourd’hui, 80 000 peines (pour des délits mineurs) par an ne sont pas exécutées, notamment faute de moyens pour en suivre la mise en œuvre. Par ailleurs, la focalisation sur les peines de prison par les magistrats (en réponse à une demande sociale forte) peut conduire à des situations regrettables : surpopulation carcérale, entrée dans des parcours délinquants par la promiscuité en prison, etc.

Comment mieux adapter les peines aux faits ? Comment réfléchir pour les délits mineurs à des peines alternatives à la prison tout aussi - voire davantage- porteuses de sens, sans banaliser les crimes et délits ?

Propositions concrètes :

- Choisir les peines alternatives ayant le plus de vertu pédagogique (comme les peines de stage) pour les personnes condamnées et au service de la société, en évitant le passage par l’univers carcéral qui concentre des problématiques pathogènes ;
- Mieux prendre en compte les situations concrètes des personnes condamnées et des victimes grâce à l’individualisation que permet la palette de peines alternatives ;
- Avoir une organisation renforcée pour accompagner ces peines (partenaires et structures adaptés, conventionnements, etc.). Ce dernier point est un préalable à la solidité des autres propositions.

Point de débat : certains participants proposent que les justiciables soient consultés sur le choix du type de peine alternative, comme cela se pratique parfois pour les mineurs. Une autre partie du groupe estime que la Justice doit assumer ce choix seul au nom de la société.

THÈME 4 – UNE JUSTICE RENFORCEE

Pour le thème « Une Justice renforcée », nous avons identifié quatre messages clés à porter à la connaissance du grand public et des acteurs du monde de la Justice.

Pour notre groupe, une Justice renforcée c'est une Justice :

- Avec plus de moyens humains et financiers ;
- Avec une organisation efficace et rationalisée ;
- Qui applique des textes et des procédures plus simples, stables et compréhensibles ;
- Qui tient compte de l'inégalité de fait entre les justiciables.

Recommandation 1 _ Nous recommandons de favoriser les procédures alternatives aux tribunaux en matière civile, et d'en renforcer la visibilité vis-à-vis du grand public.

DESCRIPTION : par procédures alternatives nous faisons référence au recours à la conciliation, ou à la médiation.

Propositions concrètes :

- Rendre la médiation gratuite pour le justiciable (le processus de médiation ne serait pas à la charge des parties, mais si des frais d'avocat sont engendrés ils seraient à la charge des parties, ou pourraient être intégrés à la négociation) ;
- Rendre l'information sur l'existence de ces procédures et de leur gratuité obligatoire.

Points de débat :

- Pour un participant, les avocats peuvent participer à ces procédures mais il n'y a pas d'*obligation*, afin d'éviter que les avocats ne fassent durer la médiation. Désaccord des autres membres du groupe qui sont d'accord sur le fait de ne pas rendre la présence d'un avocat obligatoire mais pour une raison différente, qui est

d'éviter les freins financiers à ces procédures alternatives. Ce participant propose également de désengorger la Justice en fondant d'autres structures types « hôpital » comme pour les affaires commerciales/entreprises en difficulté. Cette proposition n'est pas soutenue par les autres membres du groupe qui considèrent que cette proposition va au-delà du développement de procédures alternatives.

- Un participant propose de favoriser la comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC) afin de multiplier les alternatives également en matière pénale. Les autres membres du groupe ne soutiennent pas cette proposition qu'ils considèrent comme étant déjà développée.

Recommandation 2 _ Nous recommandons de développer l'utilisation des nouvelles technologies pour accélérer et fluidifier la logistique quotidienne de la Justice et l'accès à l'information.

Propositions concrètes :

- Améliorer les outils numériques existants (le groupe souligne que l'idée n'est pas qu'il y ait un dossier unique personnel du justiciable) ;
- Numériser les pièces de procédure ;
- Optimiser l'organisation par le numérique (ex : optimiser les agendas des différents participants -magistrats, greffiers, avocats, etc - au moyen d'un logiciel qui croiserait les disponibilités de chacun).

Points de débat :

- Un participant souhaite augmenter l'accès au Réseau privé virtuel des avocats (RPVA) pour le justiciable. Opposition des autres membres groupe lié à la nature des informations accessibles par le justiciable.

Recommandation 3 _ Nous recommandons d'assurer une meilleure qualité de la décision de première instance.

Propositions concrètes :

- Créer des procédures pour rectifier rapidement une erreur de jugement « erreur intellectuelle » (ex : erreur sur l'âge d'un enfant ou le calcul des revenus dans le cadre d'une décision de divorce, et d'autres types d'erreurs) ;
- Etablir des critères de qualité ;
- Systématiser un récapitulatif, par le magistrat, de l'affaire en faits et en droit.

Points de débat :

- L'ensemble du groupe tient à souligner que la qualité de la décision dépend du niveau d'engorgement de la juridiction, ce qui est lié au problème clef du manque de moyens, humains et financiers. Un participant s'oppose à ce lien et considère que les magistrats ont la responsabilité de dire au chef de juridiction qu'ils ne peuvent pas juger X nombre de cas en un temps restreint. Pour ce participant il faut faire attention à ce qu'il n'y ait pas d'erreur dans le jugement de première instance car cette erreur se transforme en faute du magistrat et en erreur judiciaire pour le justiciable et en inversion des culpabilités.

THÈME 5 – UNE JUSTICE QUI PROTÈGE AU QUOTIDIEN

Pour le thème « Une Justice qui protège au quotidien, nous avons identifié 3 grands messages clés à porter à connaissance du grand public et des acteurs du monde de la Justice. »

- Il faut une convergence des services dès qu'une victime alerte. Dès qu'il y a un signalement, il faut un système de toile d'araignée qui se met en place.

- Il faut une Justice plus réactive en cas de réitération des faits.
- Il faut sensibiliser le grand public sur le sujet des violences, des discriminations, du harcèlement.

Recommandation 1 _ Nous recommandons que l'ensemble des acteurs concernés soient formés à l'accueil, la prise en charge, la réorientation et le suivi des victimes.

DESCRIPTION : ces formations seraient obligatoires. Ces formations existent déjà, mais il y a parfois des difficultés pour y accéder (limite de place, pas le bon moment...). Les commissariats et les structures les moins performantes en termes d'accueil seraient les premiers à être formés.

Le format de ces formations serait des jeux de rôle et de la simulation, ainsi que des cours théoriques et pratiques.

Quelques exemples : formation en criminologie (pour éviter de se faire manipuler), accueil, prise en charge et réorientation des victimes, formation de psychologie.

Propositions concrètes :

- Mettre en place une formation (en formation initiale et en formation continue) pour les personnes qui sont susceptibles d'accueillir les premiers témoignages et qui sont susceptibles de signaler les violences (personnel de santé, personnel enseignant...).
- Mettre en place une formation (en formation initiale et en formation continue) pour les personnes qui prennent les plaintes et qui les suivent (personnel de Justice, forces de l'ordre...).

Points de débat :

Ne faudrait-il pas créer un seul point d'entrée pour mieux former une partie seulement des professionnels ? Une personne pense que c'est une solution, le reste du groupe estime qu'il vaut mieux former un maximum de personne.

Peut-on mettre en place des formations en e-learning ? Pour une participante c'est une bonne solution, mais pour les autres participants, il faut plutôt se voir et faire des simulations pour bien se former.

Recommandation 2 _ Nous recommandons de repenser et adapter la qualité du cadre d'accueil et de prise en charge du public.

Propositions concrètes :

- Mettre à disposition des victimes un espace dédié dans les structures (commissariat etc.), privilégié, au calme pour favoriser les dépôts de plainte de manière sereine, pour les victimes de violence aux personnes et pour les personnes qui ont besoin d'être protégées.
- Filmer les dépôts de plainte, comme lors des procédures pour les mineurs. Les éléments dits seraient enregistrés et donc non-discutables, non-modifiables lors de l'écriture de la plainte.
- Favoriser les dépôts de plainte au domicile ou dans un univers sécurisant (chez des proches etc.) pour les victimes de violence aux personnes. Favoriser le dépôt en ligne (par écrit, par message vidéo). Favoriser la venue du personnel de police au domicile des personnes.
- Mieux utiliser les dispositifs existants : proposer un avocat, une cellule psychologique et un guide d'évaluation personnalisé des victimes pour chaque personne.

Recommandation 3 _ Nous recommandons une meilleure information sur les droits, les dispositifs d'accompagnement et les procédures.

Propositions concrètes :

- Créer un annuaire des structures d'accompagnement (associations, centre d'accueil...) pour chaque département ou chaque région. Ce formulaire serait disponible en format numérique et en format papier. Il serait disponible dans les lieux publics (Mairie, écoles...) où les gens sont susceptibles d'aller. Cela facilitera la recherche d'aide, limitera le stress et la peur liée à la recherche d'aide parmi les structures existantes (information sur l'indemnisation, centre d'accueil, points d'accès au droit...).
- Multiplier les points d'accueil et d'information dans les territoires qui en sont aujourd'hui dépourvus.
- Prévoir une meilleure communication sur les dispositifs déjà en place (application etc.).

Point en suspens :

C'est un dispositif qui est sensé déjà exister (peut-être pas sous ces formes).

THÈME 6 – UNE JUSTICE CIVILE EFFICACE

Pour le thème « Une Justice civile efficace », nous avons identifié 5 grands messages clés à porter à connaissance du grand public et des acteurs du monde de la Justice.

- Le temps de la Justice n'est pas nécessairement le temps de la famille et particulièrement celui de l'enfant.
- Le jugement n'est pas une fin en soi et il est important pour nous de mener des réflexions sur les procédures alternatives qui replacent la parole et l'humain au centre. Les pratiques d'aujourd'hui sont à renforcer mais nous pouvons également nous inspirer des procédures étrangères efficaces.
- La Justice n'est pas compréhensible pour tous et toutes et nous portons une attention à la rendre accessible tout au long de la procédure. Pour nous l'enjeu se poursuit après la décision.

- La Justice s'intègre à un écosystème. Elle doit travailler en lien avec les autres institutions qui alertent en amont ou assurent un suivi à postériori (l'éducation nationale, médecins, élus etc.)
- Une Justice qui évolue avec son temps et plus particulièrement sur le volet civil qui traite des sujets familiaux : la place des nouvelles familles ou encore la question de la sacralisation du lien parental par rapport à l'enfant placé.

Les affaires familiales représentant 70% des dossiers relevant de la Justice civile, nous avons choisi d'axer ces recommandations sur ce volet exclusivement.

Recommandation 1 _ Nous recommandons que l'écoute et le contact humain soient au cœur de la Justice

DESCRIPTION : afin de remettre l'humain au cœur, nous portons deux volets d'actions :

- **S'assurer que l'intérêt de l'enfant reste toujours primordial.**

Cela passe notamment, sauf exception, par le maintien du lien avec chacun de ses parents mais aussi par la protection contre l'emprise de l'un d'eux.

- **Encourager la médiation et la procédure participative**

Les temps d'échanges sont pour nous des moments à privilégier afin d'assurer une décision de qualité mais aussi de permettre la communication entre les deux parties. Afin d'encourager ces échanges nous proposons de rendre obligatoire un temps préalable d'information sur la médiation. Ce temps gratuit a pour objectif d'entrevoir, ou non, la possibilité d'aller vers une procédure alternative.

Propositions concrètes :

- Favoriser la résidence alternée ;
- Former les médiateurs à la psychologie de groupe ;

- **Rendre obligatoire et gratuit un temps d'information à la médiation en présence des deux parties.**

Recommandation 2 _ Nous recommandons que la justice soit plus agile c'est-à-dire réactive et fluide

DESCRIPTION : pour nous l'enjeu est d'adapter le travail des acteurs judiciaires pour répondre à l'urgence et à l'évolution des situations.

Pour cela nous préconisons dans un premier temps d'allouer des moyens supplémentaires pour assurer la qualité des décisions mais aussi éviter d'aggraver des situations.

Dans un second temps, et dans le cadre où la procédure fait état de situations violentes, nous préconisons plus d'interactions et de collectif sur le suivi des dossiers entre les acteurs de la Justice. Afin de l'encourager, nous proposons notamment la création d'un espace numérique partagé entre les juges intervenants sur un dossier.

Propositions concrètes :

- **Ajouter des moyens financiers et humains supplémentaires pour répondre à l'afflux de procédures ;**
- **Créer un espace partagé pour faciliter les échanges.**

Points en suspens :

- Quelle connexion existe actuellement entre Justice civile et Justice pénale quand il s'agit des affaires familiales ? Faut-il aller vers la création d'une entité spécifique ?

Recommandation 3 _ Nous recommandons que l'explicitation des décisions et l'accompagnement des justiciables dans leur exécution soient renforcés

DESCRIPTION : sur le volet de l'explication, pour nous l'enjeu est la nécessité que le juge motive davantage sa décision en portant attention au cheminement de pensée qui a conduit à la retenir. Le caractère juridique du langage peut être explicité pour les

Synthèse des travaux des ateliers délibératifs des états généraux de la Justice

justiciables les moins avertis. Cette mission pourrait être confiée à un délégué pédagogique du juge.

Enfin, l'accompagnement et le suivi dans la mise en œuvre de la décision pourraient être assurés par un médiateur afin d'éviter un sentiment d'abandon après la décision et permettre l'adaptation de la décision à l'évolution des circonstances.

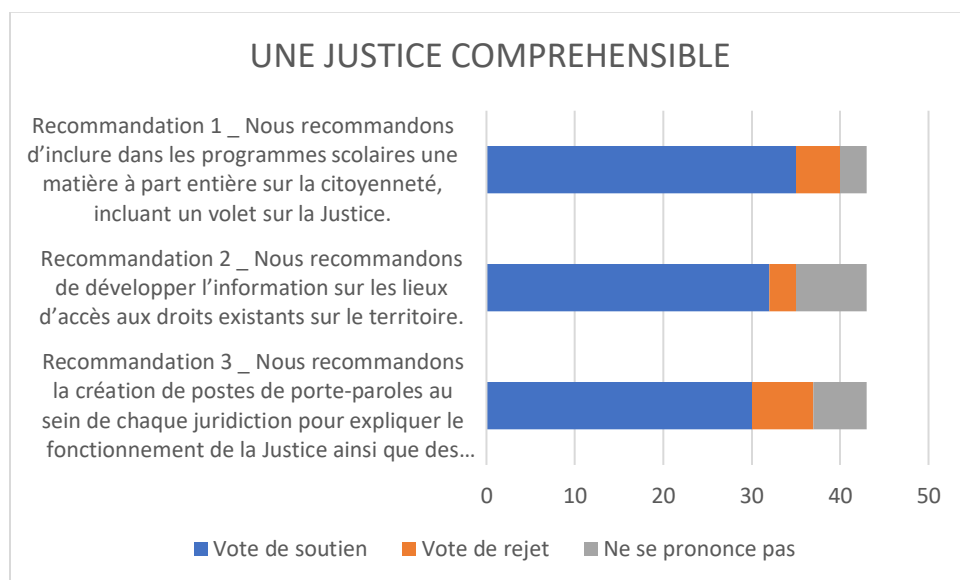
Points en suspens :

- Qui doit expliquer la décision aux enfants ?

PARTIE 3 : NIVEAU D'APPROBATION DES RECOMMANDATIONS

THÈME 1 – UNE JUSTICE COMPRÉHENSIBLE

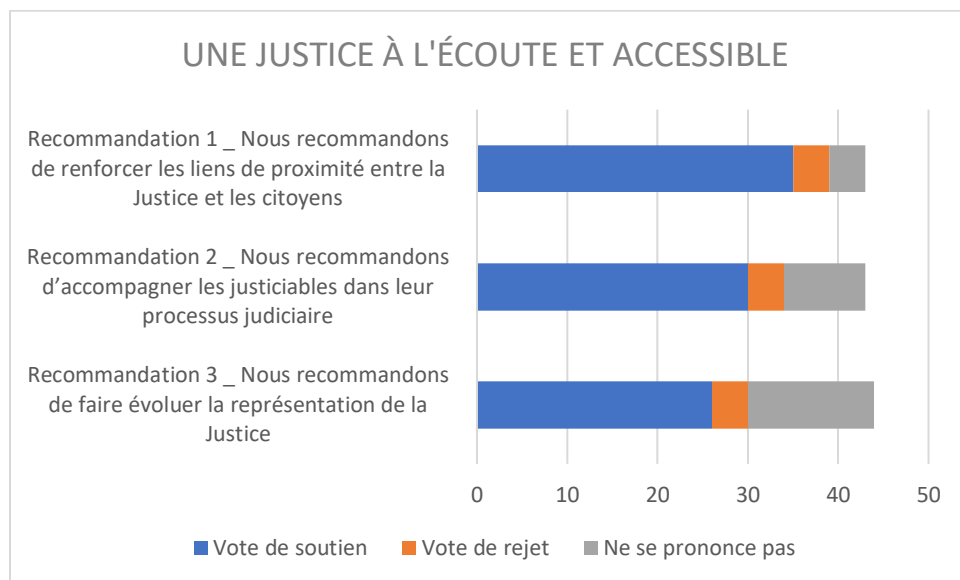
Niveau d'adhésion des participants aux 3 recommandations :



THÈME 2 – UNE JUSTICE À L'ÉCOUTE ET ACCESSIBLE

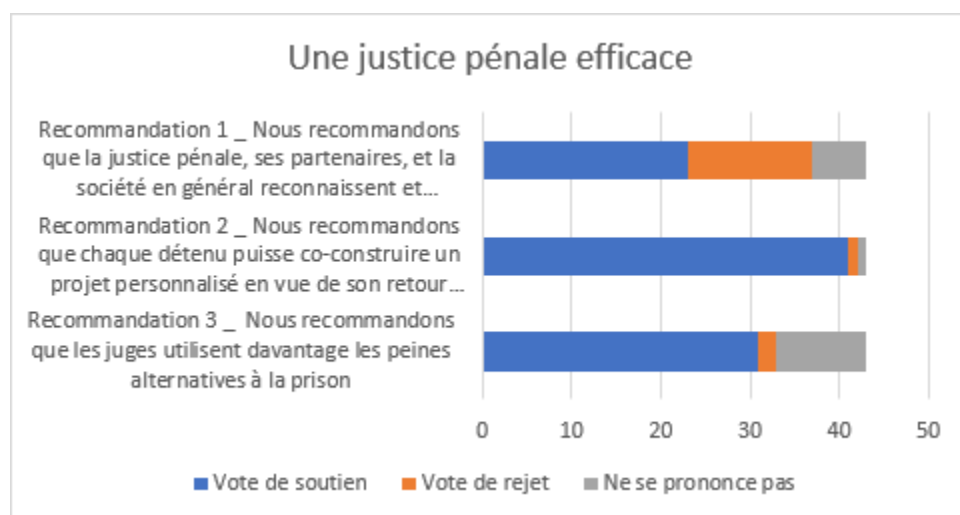
Synthèse des travaux des ateliers délibératifs des états généraux de la Justice

Niveau d'adhésion des participants aux 3 recommandations :



THEME 3 : UNE JUSTICE PENALE EFFICACE

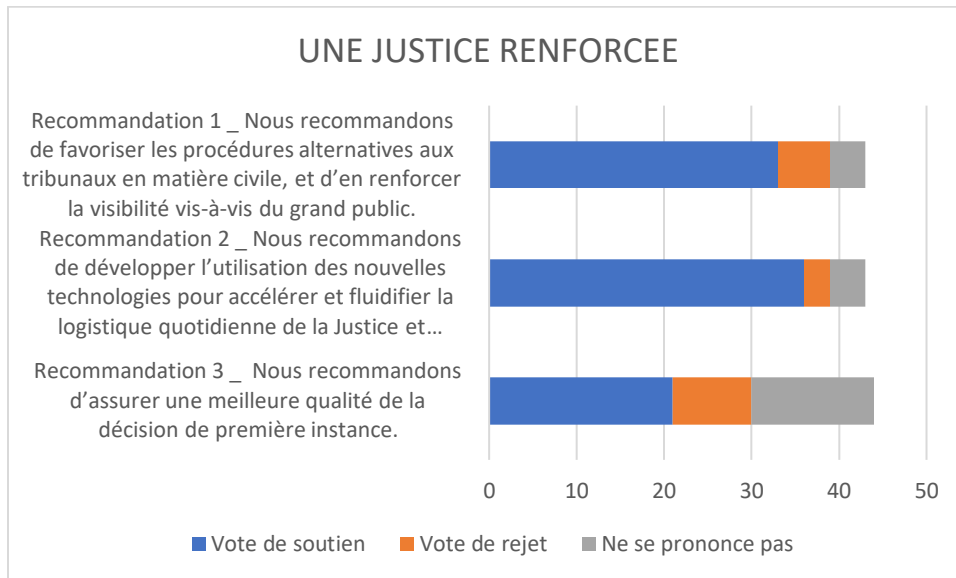
Niveau d'adhésion des participants aux 3 recommandations :



THÈME 4 – UNE JUSTICE RENFORCEE

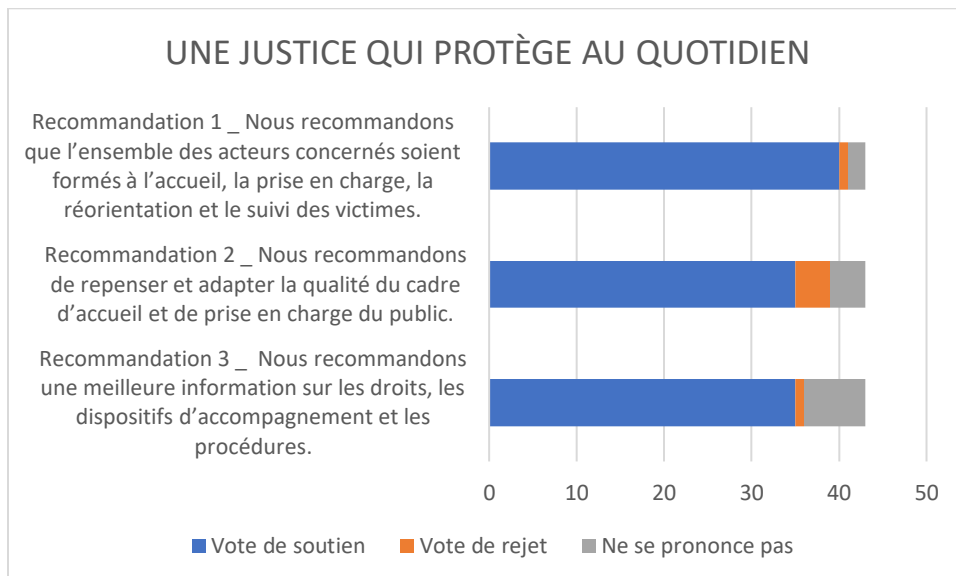
Synthèse des travaux des ateliers délibératifs des états généraux de la Justice

Niveau d'adhésion des participants aux 3 recommandations :



THÈME 5 – UNE JUSTICE QUI PROTÈGE AU QUOTIDIEN

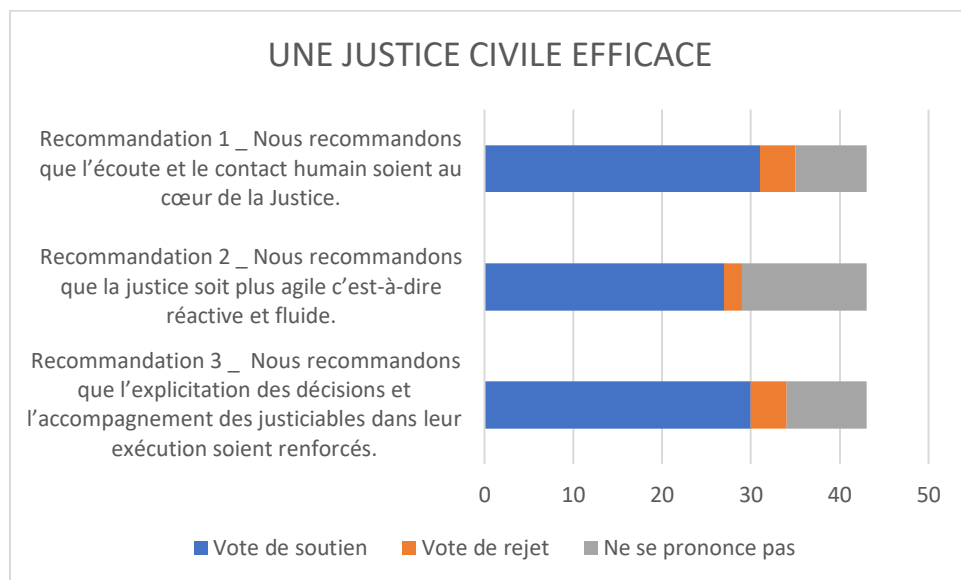
Niveau d'adhésion des participants aux 3 recommandations :



THÈME 6 – UNE JUSTICE CIVILE EFFICACE

Synthèse des travaux des ateliers délibératifs des états généraux de la Justice

Niveau d'adhésion des participants aux 3 recommandations :



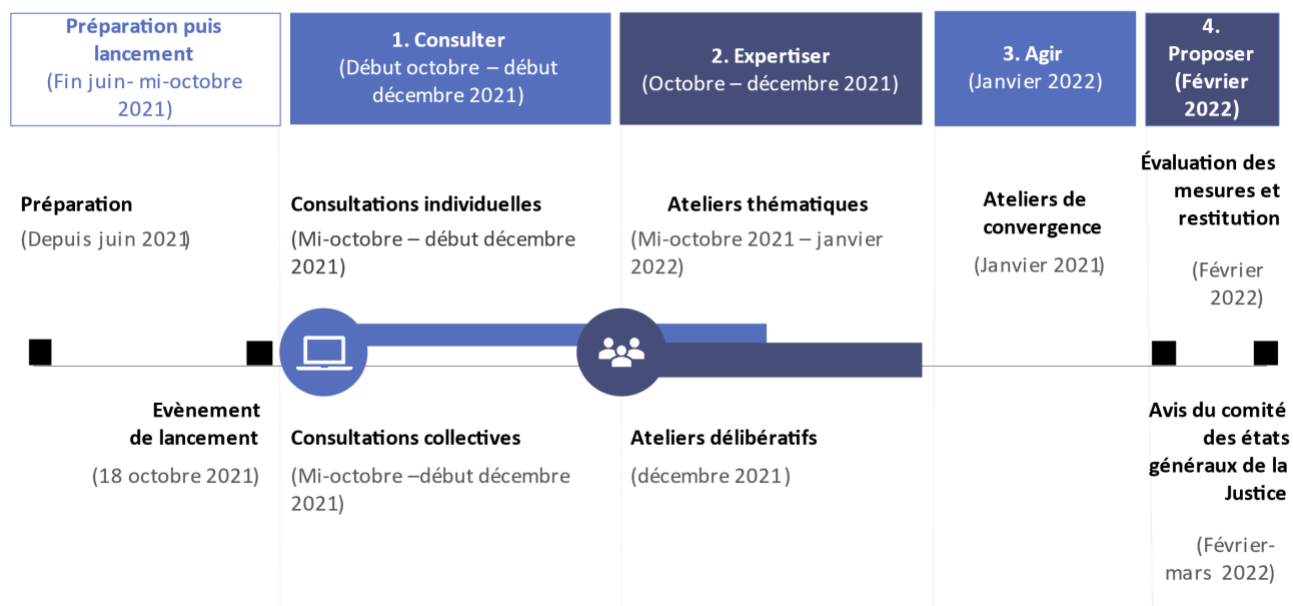
ANNEXES

<u>ANNEXES</u>	44
<u>ANNEXE 1. CALENDRIER GLOBAL DES ETATS GENERAUX DE LA JUSTICE</u>	37
<u>ANNEXE 2. SYNTHESE DES QUESTIONNAIRES INDIVIDUELS FINAUX</u>	38
<u>ANNEXE 3. PROGRAMME DES DEUX JOURS</u>	42
<u>ANNEXE 4. LISTE DES INTERVENANTS</u>	44
<u>ANNEXE 5. PORTRAIT PARTAGE DE LA JUSTICE</u>	45

ANNEXE 1. CALENDRIER GLOBAL DES ETATS GENERAUX DE LA JUSTICE

Synthèse des travaux des ateliers délibératifs des états généraux de la Justice

Calendrier global de la démarche



ANNEXE 2. SYNTHÈSE DES QUESTIONNAIRES INDIVIDUELS FINAUX

Synthèse des travaux des ateliers délibératifs des états généraux de la Justice

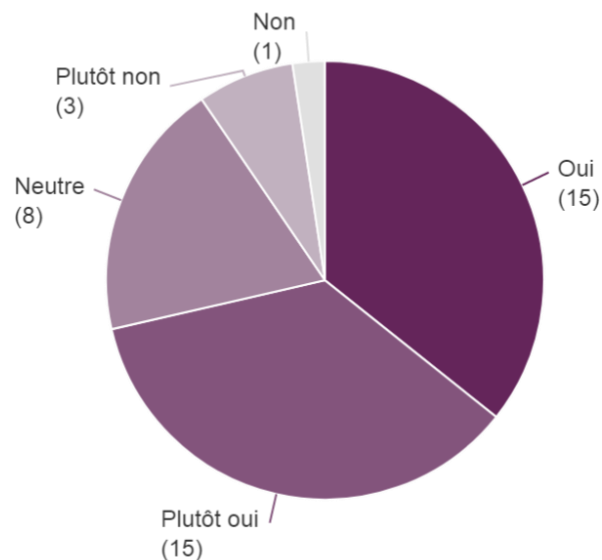
Base : 43 réponses sur 43 participants en session 2.

A la fin de la session 2, les participants ont été invités à répondre à un questionnaire individuel. En voici la synthèse.

L'expérience des participants

Seulement 4 personnes avaient participé à un atelier participatif avant les Etats Généraux de la Justice. **L'ensemble du groupe semble satisfait de l'expérience dans sa globalité.**

De manière générale, êtes-vous satisfait(e) de cette expérience et du rendu final ?



Plus en détail, les participants sont nombreux à avoir pu **s'exprimer librement** (38 personnes) et à **s'être sentis écoutés** (35 personnes). Au niveau logistique, **35 personnes sont satisfaites de l'organisation** (hébergement, déplacement) et des espaces dans lequel ce sont tenus les ateliers ; en revanche seulement 28 personnes se disent satisfaites de la restauration.

Enfin, **37 personnes se disent fières** d'avoir participé à cet événement et recommanderaient à un proche de participer à une telle démarche. La moitié du groupe environ (21 personnes) a vu son opinion évoluer à la suite des échanges, un tiers du groupe n'a pas vraiment changé d'opinion (14 personnes), le reste (8 personnes) n'a pas changé d'opinion du tout. **26 personnes estiment que leur niveau d'information a augmenté** au cours de ses ateliers, 4 personnes ne le pensent pas du tout et 13 personnes

se situent entre les deux : ils ont peut-être appris de nouvelles choses, mais cela n'a pas changé leurs opinions.

« Expérience globalement positive, mais dont j'espère qu'elle ne restera pas lettre morte. »

« Très intéressée par cette expérience menée de main de maître par l'équipe Missions Publiques »

« Expérience très enrichissante, cela m'a permis de mieux connaître la justice et de me sentir utile dans les débats ».

« Expérience positive et enrichissante avec des discussions variées ».

La méthodologie

Les participants ont apprécié la présence des experts aux tables. 13 personnes l'ont même précisé dans la question « coup de cœur », néanmoins quelques personnes regrettent que cette présence ait parfois trop influencé les groupes.

La présence des experts aux tables de travail a-t-il permis de vous accompagner dans vos échanges ?



“ Mais parfois les **experts** ont trop d'autorité et font dévier le groupe. Pas assez de temps pour établir le diagnostic. Les solutions sont trop complexes. ”

“ Les **experts** étaient vraiment à l'écoute, nous ont éclairé de leurs connaissances avec beaucoup de simplicité. ”

“ Les **experts** ont notamment permis de prendre connaissance de ce qui existait déjà, de la réalité dans les différents départements et de préciser notre cadre de travail. ”

“ Certains **experts** trop bavards et influençaient ”

“ Aide précieuse et indispensable. Des **experts** avertis et à l'écoute. ”

Les échanges ont été largement appréciés par les participants qui mettent en avant les nouvelles rencontres qu'ils ont pu faire, la qualité et la bienveillance des débats qui leur a permis de s'exprimer librement. En revanche, certaines personnes regrettent certaines prises de parole trop longues ou trop personnelles qui n'aidaient pas forcément le groupe dans sa réflexion.

« Être dans le bon groupe, être entendue, proposer des solutions concrètes sur du vécu douloureux. »

« Bienveillance dans les groupes donc une qualité d'échanges. »

« Sentiment d'écoute, liberté d'expression, nouvelles connaissances. »

« Certains participants ont un bagage personnel trop important, ce qui a freiné les discussions. »

« Le fait que quelques-uns ou deux participants aient pollué certaines séquences avec leur(s) problèmes personnels. »

Les participants sont nombreux à évoquer **le manque de temps** nécessaire pour travailler sur ces ateliers (17 réponses sur 36 dans la question « coup de gueule » et 6 autres personnes dans la question « commentaires libres »). Pour ces personnes qui se disent « frustrée », le temps imparti était trop court « pour un sujet aussi important et majeur ! ».

« La frustration de ne pas avoir eu assez de temps pour l'élaboration des recommandations. »

« Pas assez de temps, ni en groupe, ni pour restituer nos propositions. »

« Le temps très limité parfois frustrant. »

« Le temps imparti, pour un sujet aussi éminent est malheureusement trop court. »

La finalité

La finalité (les recommandations et les messages clés) est fidèle au travail collectif mené pour 35 personnes ; 5 personnes ne sont pas d'accord avec cela. Leurs explications sont ci-dessous.

“ Non ! Des personnes ont fait que dire "oui oui", c'est bon car trop d'exposition et pas assez de partage. ”

“ Les rédactions sous forme de consensus prètent à des recommandations molles et généralistes sans intérêt car correspond aux actions habituelles, plus de moyens etc. ”

“ Pas pleinement car les rédactions spontanées ne permettent pas un travail précis des mots les plus pertinents (inévitable) ”

“ Pas assez de temps pour un travail et rendu insuffisamment aboutit ”

Enfin, **23 personnes estiment que les recommandations émises sont utiles** pour améliorer la justice (14 personnes ne les trouvent ni utiles, ni inutiles et 6 personnes pensent que les recommandations ne sont pas utiles). Quelques participants aimeraient être au courant des suites données aux recommandations.

Autres citations :

« Un vrai travail démocratique permettant de retarder le consensus pour faire des propositions construites. »

« Intelligence collective, une des meilleures façons de co-construire dans la sérénité et l'écoute. »

« S'agissant des recommandations, un sentiment de frustration reste présent : trop larges, trop floues, peut-être creuses. »

« Absence de diversité culturelle et ethnique. »

« Nous n'avons pas pris en compte la discrimination des origines qui, parfois, peut être mal perçue par la justice. »

« Le sujet de la justice climatique n'a pas été évoqué, dommage. »

ANNEXE 3. PROGRAMME DES DEUX JOURS

Séquence 1 : jeudi 2 décembre de 9h à 18h

Horaires	Séquences
9h	SEQUENCE D'OUVERTURE Ouverture par l'équipe projet et les animateurs Séquence de présentation de la démarche, du mandat et des enjeux des EGJ Présentation du programme global des ateliers Présentation des participants et des autres personnes présentes Moment de questions / réponses sur le dispositif Présentation du programme du premier atelier
9h30	LA JUSTICE ET VOUS Temps d'expressions des expériences et représentations spontanées (modalités d'animation type débat mouvant).

Synthèse des travaux des ateliers délibératifs des états généraux de la Justice

10h15	PAUSE
10h30	ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA JUSTICE (table-ronde) Échanges avec une juge et une avocate (« personnes ressources ») pour comprendre l'organisation et le fonctionnement de la justice
11h30	PAUSE
11h40	PRESENTATION DES RESULTATS DE LA CONCERTATION ET SELECTION DES SUJETS DE TRAVAIL Présentation des grandes thématiques qui sont ressorties de la plateforme et des données ressorties des réseaux sociaux Temps de déambulation pour découvrir l'ensemble des sujets
12h50-14h	REPAS
14h	SÉQUENCE DE TRAVAIL EN SOUS GROUPE SUR LES THEMES DE TRAVAIL Approfondissement du sujet Echanges avec les personnes expertes Détermination des besoins complémentaires pour la session 2 Choix du rapporteur et préparation de la restitution
16h40	PAUSE
17h	RESTITUTION EN PLÉNIÈRE
17h45	Clôture

Séquence 2 : mardi 2 décembre de 9h à 18h

Horaires	Séquences
9h	SEQUENCE D'OUVERTURE Accueil ; Explication du programme de la journée ;
9h30	TRAVAIL EN SOUS-GROUPE DE RÉAPPROPRIATION ET DE TRANSFORMATION DE LA MATIERE PRODUITE EN SESSION 1 Auditions complémentaires Travail de transformation des orientations soit en recommandations soit en conditions de réussite/ message clés
11h30	PAUSE
10h45	SEQUENCE D'ENRICHISSEMENT DES RECOMMANDATIONS Cette séquence doit permettre aux participants venir « challenger » les messages clés et les recommandations d'un autre groupe.
13h-14h	REPAS

Synthèse des travaux des ateliers délibératifs des états généraux de la Justice

14h	FINALISATION EN SOUS-GROUPE DE LA RÉDACTION DES RECOMMANDATIONS ET/OU CONDITIONS DE REUSSITE/ MESSAGE CLES
15h15	PRESENTATION EN PLENIERE DES RECOMMANDATIONS ET VOTE
17h45-18h	CLOTURE ET FIN DES TRAVAUX

ANNEXE 4. LISTE DES INTERVENANTS

EXPERTS PRESENTS AU TABLES DE TRAVAIL

Jean Baptiste Parlos, Premier président de la cour d'appel de Reims ;
Fabienne Klein-Donati, Procureure générale près la cour d'appel de Lyon ;
Patrice Camberou, Procureur de la République du tribunal judiciaire de Draguignan ;
Benjamin Deparis, Président du tribunal judiciaire d'Évry ;
Tristan Gervais de Lafond, Premier président de la cour d'appel de Montpellier ;
Anne Meignan, Directrice territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse du Val de Marne ;
Renaud Seveyras, Adjoint au directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris.

PERSONNES RESSOURCES POUR LA SEQUENCE D'INFORMATION SUR L'ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA JUSTICE

Laure Touchelay, Vice-Présidente chargée des contentieux de la protection au tribunal judiciaire de Dunkerque ;

Jennifer Halter, Avocate au barreau de Strasbourg.

INTERVENANTS COMPLEMENTAIRES

Julien Heuty, Magistrat (pour les questions relatives à la relation aux médias)

Karim Mokhtari, Ancien détenu

Carine Denoit-Benteux, Médiatrice référencée auprès du Centre National de Médiation des Avocats et de la Cour d'Appel de Paris

Léa Nghiem, consultante chez Bluenove, pour la présentation des résultats du questionnaire spécifique aux personnes détenues

ANNEXE 5. PORTRAIT PARTAGE DE LA JUSTICE

Retranscription des réponses des participants aux questions posées le jeudi 2 décembre matin.

Ce qui inquiète dans le fonctionnement de la justice	Ce qui fonctionne bien dans la justice aujourd'hui
<ul style="list-style-type: none"> - La lenteur des procédures civiles - Les « passes droits » et les inégalités, de traitement, vers une justice de « classe » ? - L'interpénétration de la justice et de la politique - La discrimination financière creusée par le tarif appliqué par certains avocats - Le manque de diversité des profils dans les parcours d'accès à la magistrature - Le « blabla » juridique et la déconnexion avec certaines réalités sociales - Le manque de personnalisation des procédures et la non prise en compte de la parole des personnes concernées - Le manque d'information en termes de droits et de procédure – de manière générale le manque de connaissance des citoyens 	<ul style="list-style-type: none"> - La bonne volonté et le dévouement des acteurs de la justice - Le rôle et la place du Parquet national financier - Le niveau de compétence dut à la qualité des concours qui ont pour objectif de garder les « meilleurs » et les plus neutres pour exercer - L'indépendance de la justice - La possibilité de faire recours des décisions - La sacralisation du droit comme une science et non comme un instrument - Le respect de l'Etat de droit

Synthèse des travaux des ateliers délibératifs des états généraux de la Justice

<ul style="list-style-type: none"> - La non-effectivité des jugements - Les critères d'appréciation et de performance - Le manque de moyens - La mauvaise utilisation des moyens et des ressources - La mise sous pression des magistrats dut à leur sous nombre - Le laxisme des jugements vis-à-vis de certains sujets et notamment des violences sexuelles et conjugales - La vétusté des prisons - Le manque d'attractivité des métiers de surveillant de prison - La perte de temps dut à une lourdeur administrative - Certaines instances telles que la Cour de Justice de la République, l'Inspection générale de la Police Nationale (IGPN) - La financiarisation des dédommagements - La fracture numérique - Le manque de prise en compte de l'intérêt de l'enfant lors d'un éloignement géographique - Le manque de reconnaissance de l'erreur judiciaire - Les disparités régionales - Le manque de prise en compte du droit par les tribunaux professionnels (exemple du tribunal de commerce) - Le faible niveau de considération des victimes - La médiatisation de la justice et des affaires car considérées à « haut potentiel médiatique » 	<ul style="list-style-type: none"> - La place de la justice comme un contre-pouvoir - La gratuité de la justice et l'aide juridictionnelle - L'individualisation des peines - L'instruction à charge et à décharge - Les audiences publiques - Le système carcéral
--	--

Au regard de ces retours, les participants ont partagé leurs visions de la justice idéale qui serait une justice :

- Impartiale, indépendante, plus particulièrement par rapport au pouvoir politique
- Equitable et accessible pour tous et toutes quel que soit le lieu de vie
- Plus rapide en ce qui concerne les cas « simples » afin de prendre le temps et porter une attention particulière sur les procédures plus complexes
- Qui ne se laisse pas impactée par le temps médiatique
- Qui reconnaît et apprend de ses erreurs
- Exemplaïre et intransigeante sur la question des violences
- Avec des moyens humains et financiers supplémentaires
- Qui protège notamment en assurant le respect de la DDHC et des ODD
- Transparente
- Gratuite
- Collégiale et encourageant la pluralité des profils dans la prise de décisions
- Qui met l'intérêt général avant l'intérêt particulier
- Véhiculant les valeurs de la Républiques

- Qui s'adapte à son temps en intégrant notamment les nouvelles façons de faire famille et les enjeux environnementaux
- Technologique c'est-à-dire utilisant la blockchain dans les procédures
- Qui cherche un consensus entre victime et accusé
- Satisfaisante pour la victime comme l'accusé (laisse le choix de sa peine)
- A l'écoute des citoyens et des parties prenantes pour aller vers une décision réfléchie et non suivant des barèmes
- Qui forme les citoyens sur ses droits
- Simplifiée et vulgarisée